



Le Menhir dans la Vilaine

Bulletin d'information de la FFMC 35

N° 10 - 4^{ème} trimestre 1999

Sommaire

Edito	1
Contacts	1
L'actualité nationale.....	2
Loi Gayssot : le point.....	2
A propos du super plombé.....	3
Juridique : déposer plainte	3
L'actualité régionale	4
On a reçu ça.....	4
Le Plan de Déplacement Urbain	4
L'affaire Mickaël (suite).....	4
Balade 125 du 11/07.....	4
Faites vivre la fédé 35.....	4
Les échos de la presse.....	6
Portrait.....	8
Offres réservées aux adhérents.....	8
Bulletin d'adhésion.....	8
En bref.....	9
Le message de M. Moto	9
Petites annonces.....	9
Calendrier	9
Le coin des assureurs	10
Carnet.....	10

Contacts FFMC 35

Siège Social	1, place de la Rotonde 35000 RENNES
Répondeur	02 23 42 11 78
e-mail :	ffmc35@worldnet.fr
Site internet	home.worldnet.fr/jpd

Bureau de la FFMC 35

C. Marty (Président)	02 99 23 78 63
D. Kerbrat (Vice-pdt)	02 99 44 18 97
D. Laperche (Trésorière)	02 99 00 47 49
J-R. Lorand (Secrétaire)	06 62 13 53 51

Le Menhir dans la Vilaine

J-Ph. Delaunay	02 23 40 10 50
----------------	----------------

Note : les photographies dessins et articles figurant dans ce numéro sont la propriété de leurs auteurs respectifs.

Edito - coup de gueule

Si pour ses adhérents, la FFMC est une grande famille, pour nombre de motards n'en faisant pas partie, elle fait plutôt figure de « secte », ou pour le moins, de « bande à part », et si nous servons très fréquemment de « tampon » ou de médiateurs, nous restons le plus souvent perçu par la plupart comme une « chose existante non définie ».

Bien sur, 20 ans d'existence ont marqué le monde du deux-roues mais bien des motards ignorent encore que MOTO MAG est une création de la FFMC et ne se doutent pas un instant en s'assurant à la Mutuelle des Motards, qu'ils disposent d'une structure mise en place il y a bien longtemps par la même FFMC pour permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une assurance à la fois efficace et accessible.

Que dire alors des autres structures de la FFMC dont la plupart restent carrément inconnues du plus grand nombre des jeunes motards qui feront la Fédé de demain ?

Face aux heures difficiles promises aux libertés en général et à la moto en particulier avec l'avènement de l'Europe, il semble plus que jamais nécessaire de faire front commun face aux politiques et aux technocrates, car le monde de la moto reste un bastion libertaire très fort et représente une

population difficile à canaliser par de beaux discours et des phrases creuses ; En bref, des empêcheurs de légiférer en rond.

Pour toutes ces raisons, et pour mille autres encore, qui pour être des raisons du cœur n'en sont pas moins des raisons majeures, la matinée du 20 novembre 1999, journée de l'assemblée générale de la FFMC 35, sera organisée en porte ouverte.

Nous présenterons devant un auditoire, je l'espère nombreux, les grandes lignes du mouvement auquel nous appartenons ainsi qu'un historique nécessaire à la compréhension de nos actions et de nos revendications actuelles.

Nous développerons également les actions menées par rapport aux différentes instances politiques et techniques en Ile-et-Vilaine qui, si elles présentent un caractère primordial, sont rarement connues du public.

Cette mise au point me semble nécessaire afin de conserver notre crédibilité auprès des motards et de ce fait agir de façon unie et efficace afin d'aborder le prochain millénaire de la façon la mieux armée possible.

**Ensemble nous serons plus forts,
plus forts nous vaincrons.**

Christophe

Rappel à tous

Le Siège social de la FFMC 35 est situé Place de la Rotonde à RENNES, ça c'est entendu.

Mais pour permettre à vos courriers de nous parvenir le plus rapidement possible, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante :

F.F.M.C. 35

Co/Dominique LAPERCHE

35, rue du Manoir de Gaudon

35770 VERN SUR SEICHE

Pour transmission, diffusion, traitement ou réponse en un temps record !

FFMC 35 on line

Ca y est, le site internet de la fédé 35 est ouvert ! Rendez-vous à cette adresse :

<http://home.worldnet.fr/jpd>

Vous y trouverez dans un premier temps un résumé de nos actions, ainsi qu'un petit historique de la fédé et quelques liens motards. Ce n'est pas grand chose, mais il faut bien commencer ! Nous souhaitons avant tout que ce site vous plaise et vous apporte quelque chose. Les bonnes idées sont donc évidemment les bienvenues !

Jean-Philippe

Loi Gayssot : le point

	Projet gouvernemental initial (18 février 98)	Votes définitifs	Conseil constitutionnel (16 juin 99)
Responsabilité pécuniaire du titulaire du certificat d'immatriculation	<ul style="list-style-type: none"> • Sont responsables les titulaires de la carte grise, ou le représentant légal, si le titulaire est mineur • Pour stationnement gênant ou dangereux, excès de vitesse, stop ou feu rouge grillé • Amende : forfaitaire uniquement, ou par décision de justice pour excès de vitesse de 50 km/h ou plus, ou en cas de contestation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sont redevables les titulaires de la carte grise, ou le représentant légal si le titulaire est mineur • Sauf identification de l'infractionniste par tout moyen, ou vol ou tout autre événement de force majeure, ou en apportant tout élément utile prouvant sa non-culpabilité. • Pour stationnement gênant ou dangereux, excès de vitesse, stop ou feu rouge grillé • Amende : forfaitaire uniquement, ou par décision de justice pour excès de vitesse de 50 km/h ou plus, ou en cas de contestation. • Même si le tribunal de police prononce l'amende, pas d'inscription au casier judiciaire, aucune prise en compte pour une éventuelle récidive, pas de perte de points au permis. 	<p>Constitutionnalité de l'article de loi, sous réserve que le dit titulaire puisse se défendre à tout stade de la procédure (et non seulement jusqu'au jugement). A noter que le Conseil constitutionnel a affirmé qu'une présomption irréfragable (sans défense possible) pesant sur le titulaire, comme c'était le cas jusqu'au mois de mai 99, aurait encouru une immédiate censure. La menace de la saisine du Conseil, suite au travail de lobbying de la FFMC, avait incité le Gouvernement à présenter in extremis en mai 99 un amendement transformant cette présomption irréfragable en simple présomption (possibilité de tout moyen de défense). Reste qu'il existe toujours une présomption... Et attention : le défaut de vigilance dans la garde du véhicule est considéré comme une faute...</p>
Délit pour excès de vitesse de 50 km/h ou plus en cas de récidive dans l'année	<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'excès de vitesse de 50 km/h ou plus • En cas de récidive dans l'année suivant la condamnation judiciaire définitive du conducteur • Amende de 50000 francs max. • 6 mois de prison max. • Perte de 6 points au permis 	<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'excès de vitesse de 50 km/h ou plus • En cas de récidive dans l'année suivant la condamnation judiciaire définitive du conducteur • Amende de 25000 francs max. • 3 mois de prison max. • Perte de 6 points au permis 	<p>Constitutionnalité de l'article de loi, sous réserve que les juges tiennent entièrement compte pour le délinquant de son intention de commettre le délit (ex.: un excès de vitesse de + de 50 km/h avec récidive à cause d'un compteur de vitesse défectueux n'est pas un délit)</p>
Formation des conducteurs novices auteurs d'infractions graves	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les titulaires de permis de moins de 2 ans • Dès constatation d'une infraction entraînant la perte de 4 points ou plus au permis • 1 formation max. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les titulaires de permis de moins de 2 ans • Dès constatation d'une infraction entraînant la perte de 4 points ou plus au permis • Substitution de l'amende encourue par le coût du stage • 1 formation max. • Rapport d'évaluation dans l'année suivant la promulgation de la loi 	<p>Pas de saisine sur cet article de loi</p>

Les autres principaux points de la loi Gayssot :

1. L'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière : concerne les enseignants professionnels et les établissements d'enseignement.
2. Dépistage systématique de stupéfiants des conducteurs impliqués dans un accident mortel.
3. Augmentation de l'arsenal répressif en

cas d'agression d'un agent des transports publics.

4. Gratuité de la délivrance du certificat d'immatriculation des cyclomoteurs à 2 ou 3 roues non carrossés.

Quelques points proposés ou votés, puis rejetés au cours de la procédure d'examen du projet de loi :

1. Une modulation de la vitesse excessive pour le délit de TGV, dès que l'excès de vitesse est supérieur de 50% à la limitation

de la vitesse autorisée (le délit est plus rapidement applicable en ville que sur autoroutes)

2. Immatriculation des motoneiges (!!)
3. Contrôle des infrastructures routières
4. Extension du dépistage des stupéfiants à tous les accidents corporels
5. Extension de la formation spécifique des conducteurs novices auteurs d'infractions graves aux titulaires du permis de plus de 30 ans

A propos du super plombé

Vu le nombre de questions que j'ai actuellement sur le sujet de la disparition du super plombé (et parfois aussi le nombre de conneries que j'entends sur le sujet) voici quelques précisions détaillées sur les risques du super sans plomb et sur les solutions de remplacement envisageables.

[...] Nous avons consulté la fédération de véhicules anciens, IHVO (International Historic Vehicle Federation) ainsi que les fédérations de motards membres de la FEMA en Allemagne et en Autriche, pays où le super plombé n'est plus disponible depuis déjà quelques années, afin de répondre de manière aussi complète que possible à vos questions.

Le résultat de ces consultations s'est révélé globalement plutôt rassurant. Des solutions de remplacement semblent donner satisfaction, bien que de sérieuses précautions doivent être prises dans certains cas : la disparition du plomb dans l'essence pose effectivement des problèmes sur les sièges de soupape des moteurs 4 temps conçus entre les années 40 et 80. C'est l'augmentation progressive des performances de ces moteurs qui a nécessité l'adjonction de plomb dans l'essence. Les moteurs conçus après le milieu des années 80 intègrent tous la problématique de l'essence sans plomb et sont donc conçus pour utiliser ce carburant. Aussi curieux que cela puisse paraître, les moteurs des années 30 et antérieures ne sont pas sujets à ces problèmes liés à l'absence de plomb dans l'essence, car ce sont des moteurs beaucoup moins « poussés ».

Pour les moteurs plus « pointus », et dont la qualité des matériaux de fabrication est moindre, notamment ceux conçus entre les années 50 et 80, des problèmes peuvent donc apparaître au niveau des sièges de soupapes cela est dû au martèlement de la soupape contre son siège, qui n'est plus « amorti » par le plomb de l'essence. Les problèmes vont de la nécessité de réglage de soupapes plus réguliers, jusqu'à la destruction des sièges de soupapes dans les cas extrêmes. Cela n'intervient heureusement pas du jour au lendemain et un contrôle régulier du jeu aux soupapes devrait permettre de détecter le problème avant qu'il ne soit trop tard.

Trois solutions existent :

Les additifs ont été testés en Angleterre par une association de véhicules d'époque, et s'ils freinent l'usure et le « tassement » des

soupapes, ne suppriment pas pour autant le problème de cliquetis des soupapes. Ils ne peuvent convenir que dans le cas d'une utilisation occasionnelle pour des véhicules qui ne parcourent pas plus de quelques milliers de kilomètres par an.

Les essences avec substitut de plomb en revanche, semblent donner satisfaction dans les pays où elles ont été utilisées. Dans des conditions normales d'utilisation, aucun problème n'a été rapporté à ce jour par des motards. Mais certains additifs utilisés en remplacement du plomb dans certaines essences peuvent poser des problèmes vis à vis de matières plastique, caoutchouc, ou même pare-brise...

La dernière solution est aussi la meilleure à tout point de vue, mais elle ne se justifie que pour une utilisation régulière voire intensive. Elle consiste à **changer les sièges de soupape**, notamment les sièges de soupape d'échappement (celles soumises aux plus grosses contraintes) et de les remplacer par des modèles plus solides.

Il est à noter que la disparition « autoritaire » du super plombé, à l'initiative des institutions européennes a eu l'avantage d'obliger les pétroliers et autres laboratoires de recherche à trouver des solutions alternatives. Dans le cas contraire, c'est la proportion progressivement de plus en plus faible de véhicules utilisant ce carburant qui aurait conduit les pétroliers à supprimer le super plombé des pompes, sans pour autant proposer de solution de rechange.

Autre précision : le plomb n'a pas été supprimé seulement pour cause de santé publique, mais aussi parce que son utilisation est incompatible avec les pots catalytiques. C'est donc moins pour cause de pollution au plomb que pour cause, indirectement, de pollution au dioxyde & monoxyde de carbone.

Espérant avoir répondu à votre attente, je peux vous suggérer de consulter des organismes spécialisés, comme la FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Epoque), pour plus de précisions sur les modèles de motos anciennes les plus délicats vis à vis de l'essence sans plomb, les solutions proposées, ou sur les additifs les plus efficaces pour permettre à nos chères machines de rester en fonctionnement après l'entrée dans le troisième millénaire.

Eric Thiollier (FEMA)

Déposer plainte

La marche à suivre

1. Ce sont les forces de l'ordre (Police ou Gendarmerie) qui vont enregistrer votre plainte. Ils la transmettront ensuite au Procureur de la République qui l'examinera. Malheureusement, on constate souvent un refus non justifié de recueillir une plainte.

2. En cas de refus, écrivez directement au Procureur de la République, par recommandé avec AR, auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre dossier.

3. Dans tous les cas, racontez en détail ce qui s'est produit, et n'hésitez pas à fournir le plus d'éléments concrets (factures, témoignages, certificats médicaux, devis, etc) en conservant les originaux.

4. La plainte est déclarée recevable. Le Procureur désigne alors un Juge d'Instruction à fins d'enquête. Vous devrez alors vous constituer Partie Civile. Cette formalité peut être accomplie de deux façons. Soit vous adressez un recommandé avec AR au Procureur, 24 heures au moins avant l'audience. Soit vous vous constituez Partie Civile oralement à l'audience, après votre déposition, mais avant le réquisitoire du Ministère Public.

5. La plainte est classée sans suite. C'est malheureusement le cas de trop nombreuses plaintes. Toutefois, le Procureur n'est pas tenu de vous informer des suites données à votre plainte. Aussi, dans un délai de 2 ou 3 mois adressez lui un nouveau courrier en demandant des nouvelles de votre dossier.

6. Si votre plainte est donc classée sans suite, vous avez alors encore deux options. Si vous connaissez l'identité et les coordonnées de votre « adversaire » vous pouvez le faire citer directement devant le Tribunal compétent tel jour à telle heure et pour tel motif, et ce par l'intermédiaire d'un huissier. Sinon, vous pouvez redéposer une plainte, mais avec constitution de partie civile, toujours par recommandé avec AR, mais adressé cette fois au doyen des juges d'Instruction du Tribunal de Grande Instance.

Dans tous les cas que nous venons d'évoquer, les démarches peuvent être effectuées sans avocat. Toutefois, il est fortement recommandé de se faire assister ou conseiller, ne serait-ce que sur les formes à donner à vos différentes démarches. Aussi, n'hésitez pas à faire appel à la Commission Juridique de la FFMC, qui saura vous orienter vers le professionnel compétent.

On a reçu ça...

« Monsieur le Président,
Une enquête REAGIR a été réalisée à la suite d'un accident mortel de la circulation routière impliquant une motocyclette et un fourgon C 15, survenu le 20 mars 1998 à Rennes, à l'intersection de la rue de l'Alma et du boulevard de Beaumont.

Une collision violente a eu lieu entre le fourgon qui tournait à gauche dans le carrefour et une motocyclette qui circulait en sens inverse en suivant une trajectoire directe. Les inspecteurs départementaux de sécurité routière chargés de l'enquête ont relevé que la vitesse de la motocyclette était vraisemblablement très supérieure à celle imposée par la réglementation en milieu urbain et que cette vitesse avait été une des causes à l'origine de la gravité de la collision.

En conséquence, le collège technique qui s'est réuni le 3 mars 1999 pour examiner le rapport d'enquête suggère une forte sensibilisation des motocyclistes sur les dangers des dépassements des limitations de vitesse, notamment en agglomération qui constituent un facteur aggravant dans les accidents corporels de la circulation routière.

Connaissant votre intérêt pour la sécurité routière, je vous serais reconnaissant de bien vouloir rappeler à vos adhérents la nécessité de respecter la limitation de vitesse.

Je vous remercie de me tenir informé des initiatives que vous voudrez bien prendre en ce sens. »

Et c'est signé Jean-Claude Goven, Directeur des Services du Cabinet et de la Défense Civile. Donc, toi, vilain motard, tu surveilleras bien ton compteur, par contre si tu roules en camionnette, tu peux griller la priorité !!!



Le Plan de Déplacement Urbain

Au mois de septembre, la FFMC 35 sera présente avec de nombreuses autres associations au débat sur le Plan de Déplacement Urbain à Rennes. Ce plan de déplacement urbain va conditionner l'aménagement de la circulation à Rennes pour les années à venir. Avec pour objectif de favoriser les transports en commun et de substituer d'autres moyens de transport à la voiture afin de fluidifier la circulation et diminuer la pollution, ceci dans le cadre de la loi sur l'air.

Ainsi en tant qu'association de défense des motards, nous serons présents pour ajouter notre grain de sel, ou notre grain de sable. Mais surtout faire en sorte que la moto soit prise en compte en terme de véhicule facilitant les déplacements en milieu urbain avec les aménagements adaptés à ses caractéristiques.

C'est pas le tout de parler, au boulot !!!

Dan.

Puisqu'on parle du PDU, signalons l'état d'avancement du chantier en Ile-de-France. Dans le numéro 160 de Moto Mag (septembre 1999), Yannick Picard écrit : « [...] La FFMC Ile-de-France a obtenu un avis favorable quant à l'usage du GPL pour la moto, l'ouverture des couloirs de bus aux deux-roues, l'accès des motos à de nouvelles voies réservées aux véhicules « fluidifiants » (bientôt en test) et de bons espoirs sont permis d'obtenir la gratuité de circulation sur les autoroutes urbaines. Tout cela n'a pas valeur de loi sur le plan national mais son intégration au PDU d'Ile-de-France traduit une démarche constructive à l'égard de la moto qui pourrait bien faire tâche d'huile et être appliquée concrètement entre 2000 et 2005. Les dernières réticences des autorités vis-à-vis des deux-roues sont motivées par un bilan de pollution atmosphérique mitigé et surtout les nuisances sonores qu'elles entraînent. [...] ».

Yannick évoque également l'autorisation officielle pour les deux-roues motorisés de remonter les files de voiture à l'arrêt. Si ces différents points sont au programme du PDU d'Ile-de-France, certains seraient largement applicables au niveau national, et par conséquent, dans notre bonne ville de Rennes. Il paraît clair qu'en remontant les files de voitures à l'arrêt ou en empruntant les couloirs de bus à bon escient, les motos gagnent du temps. En gagnant du temps, elles participent à fluidifier la circulation, donc à diminuer la pollution. Mais encore faut-il que le motard ne se retrouve pas « au tas » à cause d'un passage piéton fraîchement repeint (ça glisse même quand c'est sec !), ou à cause d'une sorte de petit trottoir en granit biseauté situé au milieu de la chaussée ! (voir sur le Mail, coté place de Bretagne). Vaste débat en perspective !

Jean-Philippe

L'affaire Mickaël (suite)

Voici la réponse de M. le Maire de Saint Jacques à notre courrier du 11/06/99 (voir *Le Menhir dans la Vilaine* n°9) dans lequel nous demandions l'arasement complet de l'ouvrage d'art sur lequel Mickaël a trouvé la mort :

« Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 11 juin 1999, relatif à l'accident de Mickaël DELACROIX, qui a retenu toute mon attention.

La Ville de SAINT-JACQUES n'a pour le moment pas été destinataire des résultats de l'enquête menée par le collectif « Réagir ». Il nous apparaît pour l'heure difficile d'incriminer la conception et les aménagements de l'avenue Roger Dodin, sachant par ailleurs que d'autres obstacles que le muret de béton peuvent exister.

Au vu des éléments qui nous seront communiqués, si cela s'avère nécessaire, une réunion avec le Département, maître d'ouvrage, pourrait être provoquée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Daniel Delaveau

Maire

Conseiller Général »

Ville de Saint Jacques de la Lande

1, rue des 25 Fusillés
35030 St Jacques de la Lande
Tél. 02 99 29 75 30

FFMC 35
Antenne d'Ille et Vilaine
1 place de la Rotonde
35000 RENNES

Direction de l'Administration Générale
Dossier suivi par : Denis SARDAIN
Nivél : DS/KL.05.98

Objet : Accident du 6 octobre 1998

Saint Jacques de la Lande,
le 23 juin 1999

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 11 juin 1999, relatif à l'accident de Mickaël DELACROIX, qui a retenu toute mon attention.

La Ville de SAINT-JACQUES n'a pour le moment pas été destinataire des résultats de l'enquête menée par le collectif « Réagir ». Il nous apparaît pour l'heure difficile d'incriminer la conception et les aménagements de l'avenue Roger Dodin, sachant par ailleurs que d'autres obstacles que le muret de béton peuvent exister.

Au vu des éléments qui nous seront communiqués, si cela s'avère nécessaire, une réunion avec le Département, maître d'ouvrage, pourrait être provoquée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Daniel DELAVEAU,
Maire
Conseiller Général

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire de Saint Jacques de la Lande - BP 1438 - 35015 Rennes Cedex 02
Fax 02 99 31 24 24 (Administration générale) - Fax 02 99 31 21 28 (Mairie d'habitation)

La balade 125 du 11 juillet

Dimanche 11 juillet, sous un ciel dans le plus pur style breton, le cortège des 16 bécanes (dont un scooter, non ? si si) s'ébroue dans le matin rennais en direction de la superbe ville dinannaise via les petites routes sinuant au travers d'une campagne armoricaine très justement qualifiée de magnifique. Et toc !

Le but de cette journée était d'accompagner des 125 cm³ en balade, de leur faire connaître et apprécier le monde motard auquel ils ne sont pas toujours confrontés (ni même malheureusement acceptés), et de leur prodiguer conseils et soutien pour la conduite d'une moto.

Le petit crachin ayant fait très rapidement place à un soleil en ne peut plus chaud, une première halte près d'un lac aux senteurs Arthuriennes a permis une restauration bien méritée des estomacs, et une mise au point de la technique des trajectoires et du freinage pour nos « petites », qui ont accueilli avec beaucoup de sérieux et d'écoute les

quelques conseils dispensés par leurs grandes sœurs. Il faut bien avouer que, pour ceux qui voulaient parfaire leur conduite, notre organisateur de choc, Jean-René, avait concocté un itinéraire assez sympathique. C'est d'ailleurs avec beaucoup de satisfaction que nous avons constaté une nette amélioration du pilotage en cours de balade et, en fin de journée, les sourires radieux qui ornaient les visages, devant une boisson fraîche grandement méritée, furent la récompense du 80 km/h maxi imposé aux gros cubes (et ce malgré le scooter qui ne laissait pas sa place au chien !).

Nos « jeunes » motards ont sincèrement apprécié cette initiative dont ils ont réclamé le renouvellement au plus vite, ce qu'on fera avec joie. A noter la demande d'adhésion à la FFMC de plusieurs participants du jour, alors bienvenue à ces nouveaux Motards en Colère et grand V à toutes les 125 cm³.

Dominique

Faites vivre la fédé 35

Eh oui, la fédé 35 n'est pas simplement et uniquement située à Rennes (même si les réunions et les permanences s'y tiennent). Car des adhérents, il y en a dans tout le département et même au-delà. Aussi il est important que tous les adhérents et les motards en général soient tenus informés de la vie de la fédé.

Pour cela, nous avons besoin de correspondants dans les différentes villes du département. Dans quel but ?

Pour diffuser les informations avant et aussi après les actions menées, surtout pour servir de relais entre le bureau et les motards.

Aussi, si tu souhaites participer à la vie de la fédé 35, contactes nous !!!

Merci d'avance.

Daniel

Vol : conseils de pro

En France, plus de 100000 deux-roues à moteur sont volés chaque année. Comme pour les voitures, il n'existe pas de parade totalement efficace, seulement des « trucs » qui peuvent détourner le voleur vers une proie plus facile. Ces trucs, c'est justement un voleur repent, « rangé des bécanes », qui nous les donne.

Comment choisissiez-vous vos proies?

Tout simplement en fonction de ce qu'on me commandait. Mes contacts avaient le plus souvent besoin de pièces détachées suite à une chute. J'orientais mon choix avec un carnet de repérage tenu à jour. Pour les commandes spéciales, il m'arrivait de filer un motard.

Comment se déroule un vol?

J'y allais « au flanc ». Les gens se fichent éperdument de celui qui tripatouille une moto. Pour les machines attachées à un parcmètre ou à une grille, c'est plus difficile, surtout si l'antivol est du type U en acier trempé. Mais l'important, c'est qu'il soit fixé de manière à ne pas pouvoir le frapper au burin sur le sol. Dans ce cas, je devais utiliser la disqueuse sans fil, ce qui est quand même très voyant. Il paraît qu'aujourd'hui on utilise des bombes d'azote liquide qui refroidissent l'acier jusqu'à le rendre cassant comme du verre.

Existe-t-il des motos plus difficiles à voler?

Non, seulement plus lourdes! Honda a prévu sur le cadre des VFR un point d'arrimage en U. Quant aux Neiman, leurs serrures ont été renforcées, mais seulement pour parer à la lame de ciseaux qui les défonçait.

Quels conseils donneriez-vous pour éviter

Roue bloquée : le motard tué

Après le décès d'un premier motard, dans la nuit de samedi, à Loyat, un second accident a coûté la vie, dimanche soir, à Guer, à un motard de 31 ans dont la roue arrière s'est retrouvée bloquée par une couverture.

En vingt ans d'existence, le pèlerinage de la Madone n'avait jamais connu telle série noire. [...]

Après un premier accident, dans la nuit de samedi à dimanche, à Loyat, où un motard de 27 ans avait été tué sur le coup (lire O.F. de lundi), un deuxième accident fatal à un motard a eu lieu dimanche, sur la voie express Lorient-Rennes, à hauteur de Guer.

Vers 23 h 30, une couverture mal attachée



de se faire voler sa moto?

D'abord, ne pas attirer le voleur, en évitant, par exemple, de rouler sur une 600 sport dernier modèle. Ce genre de machines est très recherché, car elles tombent fréquemment et les pièces sont chères. A l'inverse, j'évitais les machines très personnalisées, avec peinture spéciale ou pièces chromées, difficiles à exploiter pour les pièces ou à revendre. De même, on peut effacer un marquage, neutraliser une alarme, exploser n'importe quel antivol, mais quand il faut se « taper » les trois... Et si en plus l'engin est garé devant le commissariat du coin... Dernier conseil, ne vous dites jamais en laissant votre moto sans protection : « J'en ai pour deux secondes », car le voleur aussi !

Propos recueillis par Didier Bideault

Article tiré de l'Action Auto Moto n°21 (février 96) et toujours d'actualité !

s'est engagée dans la roue arrière d'une moto, entraînant la chute de son pilote et de sa passagère. Franck Naveau, 31 ans, demeurant à Vaiges (Mayenne) a vraisemblablement été tué sur le coup. Sa passagère, Elodie Portier, 21 ans, habitant Parné-sur-Roc (Mayenne), blessée dans l'accident, a été dirigée vers le centre hospitalier de Ploërmel.

Le Parquet a été avisé. Une enquête est en cours pour déterminer si le motard a été tué sur le coup ou si un ou plusieurs conducteurs, surpris, l'ont, par la suite, percuté.

OF 17/08/99

Un motard tué dans le Morbihan

Il était environ une heure, dimanche, lorsqu'une moto a violemment percuté une fourgonnette, sur la commune de Loyat. L'accident s'est produit sur la route de Mauron, à un carrefour, à hauteur du lieu-dit Saint-Malo. Le conducteur de la fourgonnette, circulant dans le sens Ploërmel-Mauron, a entrepris de tourner à gauche pour se diriger vers Loyat. Au même moment arrivait en face une moto conduite par Marc Loret, 27 ans, demeurant à Saint-Aubin-du-Cormier. Les deux véhicules sont entrés en collision. Le motard et sa passagère, âgée de 28 ans, ont même été percutés par le véhicule qui les suivait. Marc Loret a été tué sur le coup. Sa passagère, dont l'identité n'a pas été révélée, a été grièvement blessée dans l'accident et dirigée vers le centre hospitalier de Ploërmel par les sapeurs-pompiers. Le parquet du tribunal de Vannes a été avisé.

OF 16/08/99

Motard tué à Loyat

Dans la nuit de samedi à dimanche, à Loyat (Morbihan), une moto et une fourgonnette étaient entrées en collision. Circulant dans le même sens que les motards, un conducteur avait percuté l'engin. Le pilote, Marc Loret, 27ans, avait, lui, été tué sur le coup. Sa passagère, Karine Neros, 27 ans, demeurant Rennes, avait été grièvement blessée.

Dans la matinée de lundi, le conducteur de la fourgonnette, un Rennais de 25 ans, a été déféré devant le parquet du tribunal de Vannes pour homicide involontaire puis écroué à la maison d'arrêt de la ville.

Au moment de l'accident, un contrôle d'alcoolémie avait révélé un taux nettement supérieur à la norme autorisée.

OF 17/08/99

Le bateau se détache...

Une voiture a perdu le bateau qu'elle tractait en remorque, vendredi vers 2h30, sur l'autoroute, à Longvilliers (Yvelines). Dans le carambolage qui a suivi, un motard belge âgé de 29 ans a été tué, et sa passagère légèrement blessée.

OF 24/07/99

Conduite automobile : quels dangers ?

Dans le forum du samedi 21 août, une lettre de Michel Toxé a ému bien des automobilistes. Un accident récent qui mettait en cause un conducteur de 93 ans, l'avait poussé à écrire au ministre des Transports pour demander « la mise en place d'un système de visite médicale périodique à partir d'un certain âge ». Pierre, un lecteur rennais, a souhaité réagir :

50 km/h le long de la Vilaine ?

Xavier Erwan Menthéour, de Rennes, s'interroge sur certaines mesures liées à la circulation et à la sécurité routière. Il donne des exemples.

« Pourriez-vous renseigner vos lecteurs sur les possibilités de recours des automobilistes contre ce que je considère comme un abus de pouvoir des autorités « responsables » ?

Sur la nouvelle route qui longe la Vilaine entre Beaulieu et le boulevard des Alliés, la vitesse est limitée à 50 km/h alors qu'il n'y a pas un seul riverain, pas un cycle ni un piéton et un tracé bien plat et presque rectiligne.

Une limitation à 70 km/h semblerait beaucoup plus réaliste. J'ignore qui a décrété 50 km/h (la DDE, la commune de Cesson, celle de Rennes, le conseil général) mais est-ce normal ?

Les forces de police cartonnent. Le délit de grande vitesse (50 + 50 = 100) est je crois, entré en vigueur. Nul doute que l'on considèrera comme criminels ceux qui rouleront sur cette route, bien meilleure que de nombreuses autres limitées à 90 km/h, à une vitesse somme toute assez raisonnable, par exemple la nuit (la voie est éclairée).

La sécurité routière, tout à fait d'accord, mais pas les pièges. A propos de pièges, on remarque dans la carrefour à feux à l'entrée de cette même voie au niveau de Beaulieu, des murets en béton en forme de vagues potentiellement ultra-dangereux pour les deux-roues mais aussi pour les automobilistes. Qui les a fait construire ? La DDE, la ville, etc. Est-ce de l'inconscience ou de la cruauté ? Sans parler des « gendarmes couchés ».

Ouest-France - courrier des lecteurs

« Les statistiques montrent que ceux qui ont de l'âge ne sont pas plus dangereux que d'autres, mais plutôt l'inverse. Certes, ils ont peut-être les neurones un peu fatigués, mais c'est l'usure et généralement ils en sont conscients. D'autres les ont tout aussi fatigués, par l'alcool, les drogues licites et illicites, etc., et ceux-là n'en sont pas conscients. Il y a une dizaine d'années, alors

que je faisais partie du groupe REAGIR, j'avais suggéré, sans être entendu, un recyclage gratuit mais obligatoire et périodique du code de la route pour tous les détenteurs du permis de conduire. Et une visite médicale également périodique sans tenir compte de l'âge (ex. chauffeur PL). S'il en était ainsi, il y en a plusieurs qui seraient surpris ! »

OF 24/08/99

Le pilote perd le contrôle de son engin dans une courbe

Terrible accident, très tôt mercredi, rue de Paris. Dans une courbe, le pilote d'une moto a perdu le contrôle de son engin qui a ensuite percuté un poteau. Lui et sa passagère ont été tués.

Mercredi, vers 5h30, Ouacide Gharbi, 23 ans, demeurant rue Beaumarchais à Rennes, et Hélène Vincent, 20 ans, serveuse, domiciliée place Sainte-Anne, circulent rue de Paris. Ils rentrent du centre-ville et se dirigent vraisemblablement vers le domicile du jeune homme qui est à deux pas. Le Jeune homme pilote une Suzuki 750 cm³ toute neuve qu'il vient d'acheter. La moto a encore une immatriculation provisoire.

Que se passe-t-il après le parc Oberthur, à l'entrée d'une petite courbe, en face du n°93 de la rue de Paris ? Vitesse excessive ? Fatigue ? Défaut de maîtrise ? Alcool ? Les causes de la perte de contrôle sont sans doute multiples. Selon le témoignage d'un livreur de journaux qui a entendu la moto arriver et vu l'accident, le jeune pilote ne négocie pas la courbe. La moto va tout droit et percute de plein fouet un poteau électrique et poursuit sa route folle entrant ensuite en collision avec une voiture en stationnement puis glissant quelques mètres sur la chaussée.

Le pilote et sa passagère gisent sur le sol. Cette dernière qui ne portait pas de casque est tuée sur le coup. Le jeune homme, inanimé, est transporté au CHR où il décède peu après des suites de ses blessures. En stage dans une agence bancaire de la ville, c'était aussi un athlète de niveau régional. Licencié depuis plusieurs années au Stade rennais, il courait sur 400 m haies. L'an dernier, il avait été sélectionné au championnat de France en national 1.

A l'hôtel de police, des fonctionnaires font le parallèle avec l'accident mortel du 13 août au matin sur la route de Vezins (voir O.-F.

du 14 août). Il s'agissait cette fois d'un automobiliste. Mais les circonstances se ressemblent : perte de contrôle d'un jeune conducteur, sans doute vitesse excessive et alcool...

Depuis le début de cette année, aucun accident mortel impliquant des motards ou d'autres conducteurs de deux-roues n'était à déplorer en ville. Mais, on le sait, les conducteurs et passagers de deux-roues paient un lourd tribut sur les routes. En 1998, sur les six personnes qui avaient trouvé la mort dans des accidents en ville, il y avait un cycliste, un cyclomotoriste et trois motards.

Hors ville, dans la zone de compétence de la gendarmerie départementale, il y a eu, l'an dernier, 22 motards tués sur les routes (9 en 1997) - soit près d'un quart du total des tués -, 6 cyclomotoristes (11 en 1997) et 2 cyclistes (6 en 1997). Et, depuis le début de l'année, 5 motards, 3 cyclomotoristes et 4 cyclistes. Avec, dans tous ces accidents de deux roues, une très forte majorité de jeunes victimes.

Catherine CAYROL.

OF 26/08/99

Professionnels de la moto

Il vous est désormais possible de passer des publicités dans le Menhir dans la Vilaine. Le tarif unique est de 100 francs TTC le quart de page, pour un numéro trimestriel, tiré à 200 exemplaires, soit environ 300 lecteurs répartis en Ile-et-Vilaine, dans les Cotes d'Armor et le Morbihan.

Nous contacter.

Bulletin d'adhésion

Nom :
Prénom :
Profession :
Adresse :
CP :
Ville :
Téléphone :
e-mail :

Tu es déjà adhérent

N° d'adhérent :

Tu es nouvel adhérent

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Date du permis A :

Ta moto :

Marque / Type :

Cylindrée :

Date d'acquisition :

Ci-joint un chèque de francs à l'ordre de la FFMC 35 à adresser à :

Dominique Laperche
35, rue du Manoir de Gaudon
35770 VERN SUR SEICHE

date et signature

Cotisation

140 F mini pour les particuliers
200 F mini pour les moto-clubs

Merci de joindre si possible une photo pour l'établissement de ta carte !

Offres réservées FFMC 35*

La FFMC 35 a négocié pour ses adhérents :

- **ACCESS MACHINE**
84, boulevard de Metz
35700 RENNES
tel : 02 99 38 58 07
Sur présentation de votre carte d'adhérent FFMC 35, Access Machine vous fait une carte nominative valable un an, renouvelable. Cette carte offre :
 - 10% de remise sur tous les accessoires en magasin
 - 15% de remise sur un kit chaîne
 - Montage gratuit de 2 pneus
 - Montage gratuit de 3 jeux de plaquettes de frein
 - 1 filtre à huile gratuit sur un forfait vidange.
- **LECONTE MOTOS**
77, rue de Rennes
35510 CESSON-SEVIGNE
tel : 02 99 83 42 92
10% de remise sur les pièces et sur les accessoires (sauf Shoei et Bagster)
- **ZONE ROUGE**
4, rue Barthélemy Pocquet
35000 RENNES
tel : 02 99 14 03 87
10% de remise sur l'ensemble du magasin (sauf articles en promotion)
- **AEROPUB**
Route d'Erbrée
35500 SAINT M'HERVE
tel : 02 99 76 74 79
10% de remise sur une réparation de carénage, de réservoir, ou sur une peinture perso (moto, casque, compteur...)

Ces offres sont soumises à la présentation de la carte d'adhérent FFMC 35, à jour de cotisation. Elles sont également susceptibles d'évoluer. Nous contacter pour la liste la plus récente.

** sauf moto-clubs.*

Portrait



Daniel Kerbrat est l'un des piliers de la fédé 35. D'abord il en est le vice-président, ensuite, il en a la carrure et la voix (je n'ai pas dit grande gueule !). En fait, c'est un portrait un peu spécial, parce que Dan s'en va... Il part habiter dans le nord de la France. J'espère qu'il trouvera là-bas quelques virages qui pourront lui rappeler son terrain de jeux de Corps-Nuds. C'est à dire que le garçon n'est pas manchot sur l'essorage de poignée sur petite route viroleuse ! Alors gaz en grand, et tu sais où tu peux revenir pour les vacances !

Jean-Phi

Dan nous quitte, pour des obligations professionnelles, et si la FFMC 35 perd l'un de ses membres les plus efficaces, moi, je perds un pote.

Que dire en effet des années à s'arsoiller au guidon de brèles pour le moins rustiques ? Que dire, aussi, des heures passées à causer accoudé au zinc de l'avenir de la moto et de bien d'autres choses, pour aboutir, au final par monter une antenne FFMC ?

Prépare nous une balade au pays de la bière, on arrive !

Christophe

En bref

Les frères Midy sont en train de nous concocter du côté d'Angers, un autre roadster français. Nous ne connaissons pas encore son nom, mais il sera propulsé par un flat-twin (ça devrait en ravir quelques uns) de 900 cm³, curieusement placé dans le sens de la route... Attendons donc avec impatience le Mondial du deux-roues !

•••••

Le gouvernement autrichien serre la vis aux poids lourds à partir de 7,5 tonnes. Désormais, sur d'importants tronçons d'autoroute ils n'auront plus le droit de doubler. La mesure sera applicable de 5 h à 22 h sur les autoroutes menant à l'Allemagne, la Slovénie et l'Italie.

•••••

D'après la FEMA, les débordements de gasoil sont responsables de 10% des accidents de motos et jusqu'à 25% des accidents de motos n'impliquant pas d'autres véhicules. Lors d'une réunion, les constructeurs de poids lourds ont rejeté toutes les propositions qui leur ont été faites. Afin de justifier leur refus d'entreprendre une action, les constructeurs disent qu'il n'y a pas suffisamment d'espace pour augmenter la capacité du réservoir afin de résoudre le problème de débordement, rejettent l'idée d'équiper le tableau de bord d'un voyant lumineux avertissant d'un dysfonctionnement du bouchon de réservoir parce que les chauffeurs n'y prêteraient pas attention, rejettent la responsabilité sur les chauffeurs qui remplacent les bouchons de réservoir d'origine par des bouchons personnalisés.

Calendrier

Octobre

1/10 Mondial du deux roues à Paris (porte de Versailles).

2/3 Challenge PROTWIN au circuit Carole (renseignements au 01 46 03 55 25).

17 Balade FFM 35 à 11h.

Novembre

14 Balade FFM 35 à 13h30

27 Portes ouvertes de la FFM 35 de 9h à 12h au bar Le Sablier, 70 rue Jean Guehenno à Rennes.

27 Assemblée Générale à partir de 14h30 aux terrasses d'Apigné, Etangs d'Apigné, Rennes.

Décembre

4/5 Journées de travail 1999 de la FFM à Cahors.

5 Balade FFM 35 à 13h30.

Note : pour les balades, les départs ont lieu en haut de la place des Lices à Rennes.

Le message de M. Moto

Suite à la réclamation d'un motard, un courrier a été adressé au Maire de CHANTEPIE pour la mise aux normes des ralentisseurs de sa ville.

De plus, sur ma demande, un courrier émanant du Préfet va être adressé à tous les Maires d'Ille et Vilaine pour leur rappeler leur obligation de mise en conformité des ralentisseurs de leur commune.

Philippe de Chitel

Signalons que la DDE 35, à l'initiative de Philippe a édité pour un usage interne une affichette destinée à sensibiliser le personnel de la DDE sur la nécessité de signaler les zones gravillonées.

PAS DE TRAVAUX sans panneaux

Ce panneau peut éviter une chute ou un accident

Un message de M. Moto et de l'Équipement d'Ille et Vilaine

Direction Départementale de l'Équipement d'Ille et Vilaine

sécurité routière

M. MOTO 35
Téléphone 02 99 23 43
Fax 02 99 23 43 83

Petites annonces

En tant qu'adhérents, vous bénéficiez des petites annonces GRATUITEMENT. Même si ce n'est pas en rapport direct avec la moto. Les petites annonces doivent nous parvenir

(par écrit ou par téléphone) au plus tard 15 jours avant la date de parution (soit au plus tard le 15 décembre, pour le Menhir de janvier).

M. MOTO 35

Fiche de signalement de dangers pour les motards

Fiche à retourner à :
Philippe de CHITEL - M. Moto 35
Direction Départementale de l'Équipement
3, avenue de Cucillé - BP 3167 • 35031 Rennes Cedex

sécurité routière

Ce trimestre, on ne vas pas parler d'assurance. Enfin pas directement... La Mutuelle des Motards édite un ensemble de petites « fiches conseil » dont les thèmes vont de « choisir son assurance » jusqu'à « vendre une moto d'occasion », en passant par des conseils sur les pneus, lutter contre le vol, etc. Si vous passez à la Mutuelle, Jean-Marie se fera un plaisir de vous en donner (en fait il en a tout un stock à écouler !).

Revenons donc à nos fiches. Pour fêter la fin de l'été, et l'arrivée de conditions climatiques humides et fraîchissantes, on vous a retranscrit intégralement le texte de la fiche « Bien s'équiper cet hiver ».

Jean-Philippe

Bien s'équiper cet hiver

L'épreuve du bitume par zéro degré nécessite quelques précautions.

Comme l'explique Régis Garrigue, médecin motard, « il faut appliquer la technique de l'oignon ». Des couches fines près du corps puis des vêtements de plus en plus épais au fur et à mesure que l'on s'écarte de l'épiderme.

Les gants

Aucune paire de gants ne protège parfaitement. Il faut avoir recours à des compléments: manchons ou/et poignées chauffantes. Pour les gants, choisissez toujours une ou deux tailles au-dessus.

Les moufles

Les moufles permettent de se passer d'acces-

soires électriques. On en trouve à des prix économiques. L'idéal est un modèle à manchette synthétique longue, pourvue d'une main en cuir souple.

Les sous-gants

Fabriqués en diverses matières (soie, coton, Monotherm, Thermax, Thermostat,...), les sous-gants viennent en renfort contre l'onglée. Les modèles en soie n'offrent qu'une protection relative.

Les accessoires de casque

Cagoules et divers cache-nez intégrés au casque améliorent le confort. Une réserve toutefois, ces accessoires favorisent la formation de buée.

Les tours de cou

Tour de cou, écharpe ou foulard, leur vocation est d'assurer l'étanchéité à la jonction col de veste/casque. Plus l'accessoire est fin et moins il est gênant pour tourner la tête.

Les pieds

Rien de tel qu'une bonne paire de bottes en cuir. Eviter les chaussures coquées type Doc Martin's. Le métal est un vecteur de froid. Prévoir une taille qui permet d'avoir des orteils libres, même avec de grosses chaussettes.

Les surbottes

Le thermosoudage des surbottes optimise l'étanchéité de toute chaussure pour un prix modique.

Les blousons et vestes

Le cuir résiste à l'abrasion et il coupe le vent. Par contre son étanchéité n'est pas systéma-

tique. Quant aux modèles synthétiques (type Cordura), ils sont souvent chaud et étanches malgré un poids plume. Mais ces vêtements sont fréquemment carapaçonnés ce qui entraîne perte de souplesse et engoncement.

Les pantalons

On a toujours moins froid dans une « bonne peau » que dans un bon jean. Les combis et ensemble pluie « grands froids » : l'idéal pour affronter les conditions les plus sévères. Elles permettent d'arriver impeccable à une soirée : ni congelé, ni détrempé. Quant au choix entre veste/pantalon ou combinaison : les tenants de la combine argumentent sur l'étanchéité, ceux de l'ensemble sur l'agrément (utilisable séparément, enfilage aisé...).

Sous vêtements

Pour environ 400 francs TTC, on obtient un caleçon et un tee-shirt manches longues type « Thermolactyl », très appréciés.

Les chaufferettes

A ne jamais utiliser à même la peau. Certains gants prévoient une petite poche destinée à les accueillir. Sinon, il suffit de la placer dans un mouchoir et de glisser le tout dans le gant ou la botte.



Carnet

Ce trimestre ci, nous souhaitons la bienvenue à :

Jean-Jacques (600 CBR),
Stephan,
Marc,
Maud (VFR 800),
Albert (BMW K100LT),
Christine (BMW R60 série 7),
Mickaël (600 CBR),
Franck (VX 800),
Jean-Luc,
Christian (1100 ZZR),
Yann (1100 Zéphir),
Pascal (auto),
Laurent (125 DTR),
Erwann (750 Africa Twin),
Yvon (1200 Trophy).

Localisation du danger rencontré

Entre la ville de et la ville de

- sur la route nationale : RN..... avec un tracé de route
 sur route départementale : RD..... en ligne droite
 sur une autre voie en virage
 à environ.....km de en carrefour
 en giratoire

Type de danger rencontré

- Gravillonnage Marquage au sol
 Glissière de sécurité Ralentisseur
 Défauts de la chaussée Autres

Le danger est signalé par Mme/Mlle/M.....

Coordonnées : (facultatif)



M. MOTO 35
Philippe de Chitel
Téléphone 02 99 33 42 48
Fax 02 99 33 43 61